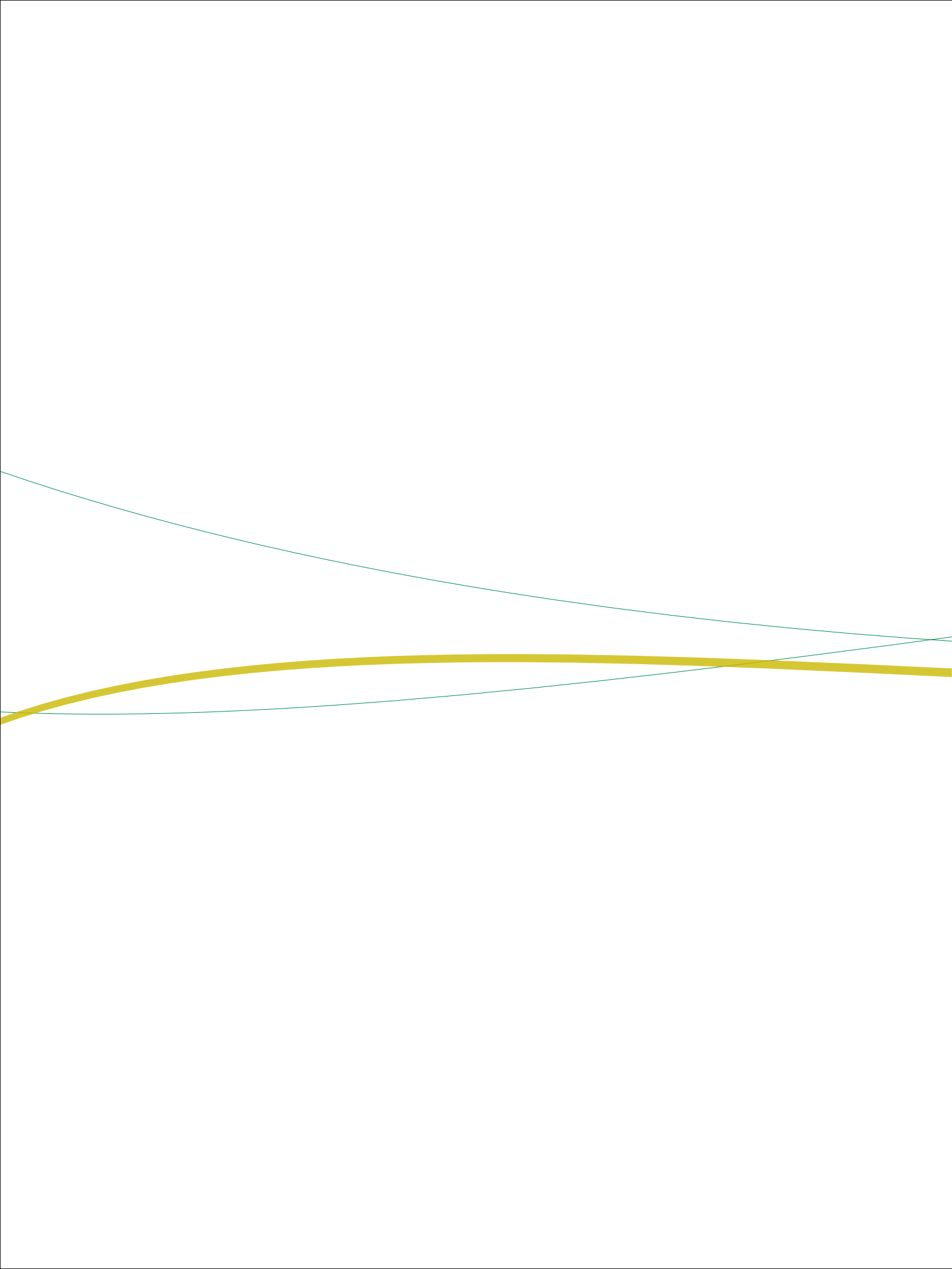


Préparez votre retraite :
donnez plus de valeur à votre avenir





Sommaire

5
Donnez-vous les moyens
de vivre pleinement
votre retraite

6
Pensez à combler
vos lacunes de
prévoyance

7
Déterminez vos
priorités et faites
le point régulièrement

10
Tenez compte des aspects
fiscaux de votre prévoyance

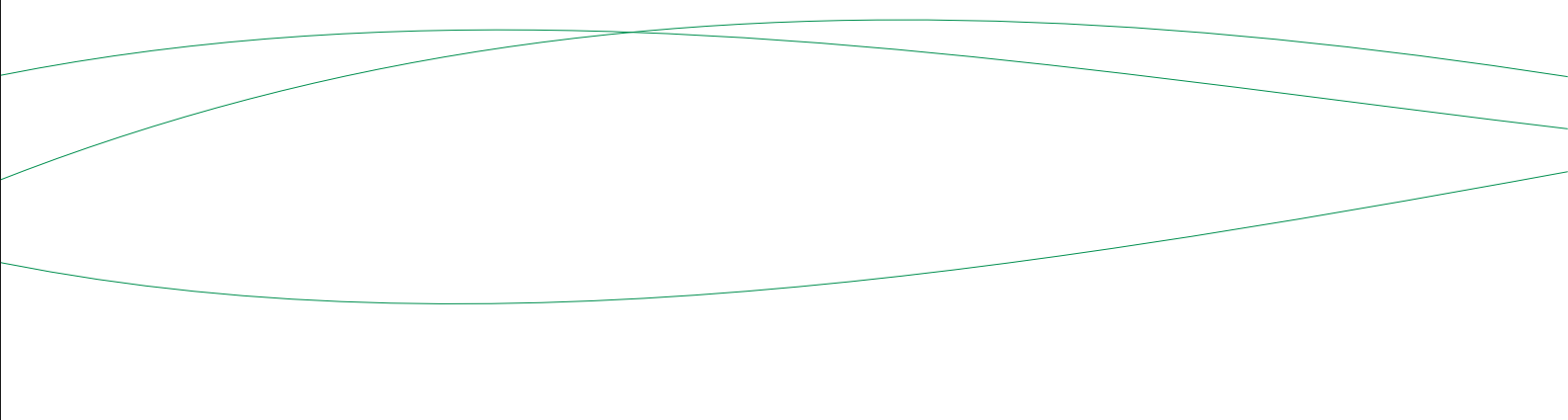
11
Préparez soigneusement
votre retraite en choisissant
des solutions bien adaptées

12
Avec RP Epargne vous constituez
un capital garanti

13
Avec RP Duo votre capital
est garanti et vous mettez
vos proches à l'abri en cas
de coup dur

14
Avec RP Fonds de placement
vous gérez activement votre
patrimoine

17
Avec les assurances de rentes RP
vous sécurisez votre retraite



Tout au long de votre vie, vous avez sûrement déjà partagé des instants d'intense émotion : votre mariage, la naissance de votre premier enfant, l'aménagement dans vos propres murs, des vacances dans un lieu paradisiaque. La réussite de tels événements n'est pas le fruit du hasard. Elle résulte principalement d'une bonne planification.

Une autre étape importante de votre vie, qui vous touchera à plus ou moins long terme, est votre départ à la retraite. Ce moment est attendu avec impatience par les uns, redouté par les autres. Quel que soit votre état d'esprit, vous mettrez tous les atouts de votre côté en commençant, dès aujourd'hui, à le préparer.

Planifier sa retraite, c'est d'abord réfléchir à la manière d'aborder une nouvelle liberté. Vous aurez en effet toute latitude d'organiser vos loisirs, de vous fixer de nouveaux objectifs. Cette phase de réflexion est importante et ne doit en aucun cas être négligée.

Planifier sa retraite, c'est ensuite se donner les moyens de réaliser ses rêves, de vivre selon son idéal. A cet effet, il est important de prendre, dès aujourd'hui et en toute connaissance de cause, les mesures financières qui vous permettront d'aborder l'avenir de manière sereine.

Nous sommes là pour vous aider et vous guider dans l'univers parfois complexe de la prévoyance.

Donnez-vous les moyens de vivre pleinement votre retraite

Passer de la vie active à la retraite n'est pas anodin sur le plan financier, et le changement sera plus ou moins important selon l'âge que vous aurez au moment de quitter la vie professionnelle (en particulier, dans le cas d'une retraite anticipée).

En Suisse, le concept de prévoyance repose sur le principe des « 3 piliers » :

- la prévoyance étatique (1^{er} pilier), dont fait notamment partie l'AVS ;
- la prévoyance professionnelle (2^e pilier) ;
- la prévoyance individuelle (3^e pilier).

Au moment de la retraite, le 1^{er} pilier vous versera une rente AVS qui permettra de couvrir vos besoins vitaux.

La rente de vieillesse provenant de la prévoyance professionnelle, additionnée à la rente AVS, devra, pour sa part, permettre le maintien d'un niveau de vie proche de l'antérieur.

La prévoyance individuelle, constituée de vos avoirs personnels, vous permettra de compléter les prestations du 1^{er} et 2^e pilier, et ainsi d'organiser vos loisirs et de réaliser vos objectifs.

Le principe des 3 piliers

1 ^{er} Prévoyance étatique	2 ^e Prévoyance professionnelle	3 ^e Prévoyance individuelle
couverture des besoins vitaux	maintien du niveau de vie antérieur	choix selon les besoins

Pensez à combler vos lacunes de prévoyance

Les seules prestations des deux premiers piliers sont, en général, insuffisantes pour permettre de vivre pleinement sa retraite. C'est pourquoi il est salutaire de ne pas négliger le 3^e pilier, à savoir la partie individuelle de la prévoyance.

Prenons l'exemple d'une personne dont le revenu brut de l'activité lucrative s'élève à CHF 100'000.– immédiatement avant la retraite. Si sa prévoyance professionnelle obéit strictement aux exigences minimum légales, les rentes de vieillesse servies par le 1^{er} et le 2^e pilier ne couvriront que 40% environ de son dernier revenu.

C'est dire qu'une lacune de prévoyance peut remettre sérieusement en question les rêves que vous caressez. La constitution systématique d'une bonne prévoyance individuelle vous mettra à l'abri de toute mauvaise surprise.

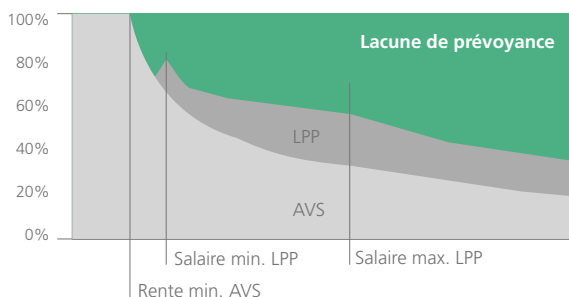
Quel est le moment idéal pour commencer à vous préoccuper de votre avenir ?

Notre conseil | Pensez dès aujourd'hui à votre avenir, car plus vous attendez, plus vous aurez besoin d'économiser, le temps à votre disposition pour faire fructifier vos économies s'amenuisant au fil des jours.

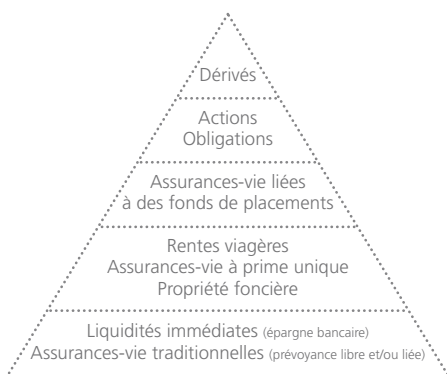
En voici une illustration : en tenant compte d'un rendement de 3%, vous disposerez d'un capital de CHF 116'850.–, si, chaque mois pendant 30 ans, vous épargnez CHF 200.–. La même épargne, constituée pendant 15 ans seulement, ne vous permet d'accumuler que CHF 45'500.–.

Vous voulez en savoir plus sur votre situation personnelle ? Nous sommes à votre disposition pour analyser le montant des rentes du 1^{er} et du 2^e pilier auquel vous auriez droit selon la législation actuelle.

Rente de vieillesse en % du revenu
(selon minimum LPP)



Déterminez vos priorités et faites le point régulièrement



Faire fructifier son patrimoine n'est pas chose facile !

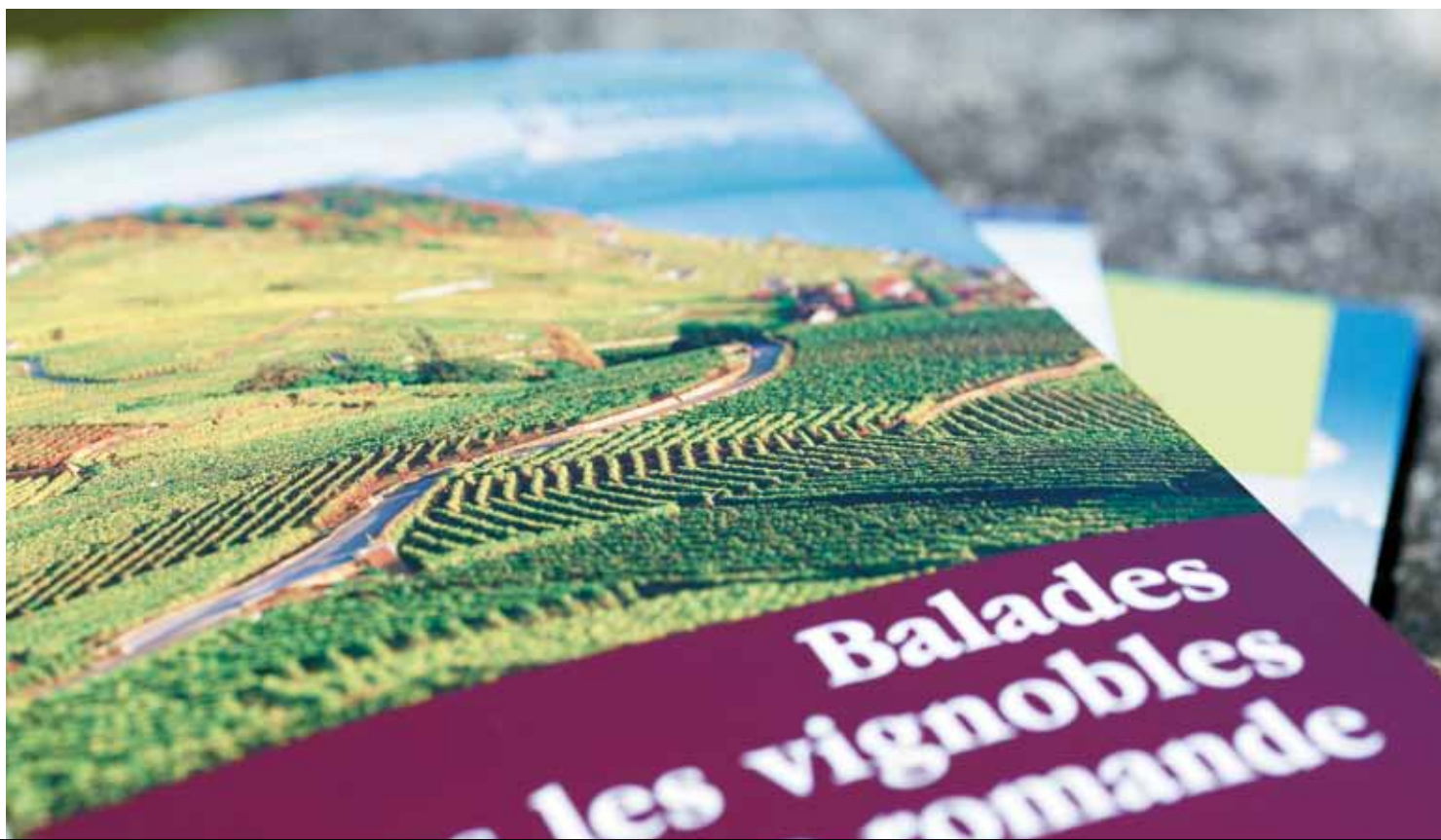
En matière d'investissement, le placement idéal, c'est-à-dire celui qui allie rendement élevé, sécurité absolue et liquidité instantanée, n'existe pas. Dès lors, espérer obtenir un rendement élevé, c'est aussi accepter de prendre des risques, donc de s'exposer à d'éventuelles pertes.

Comme une maison, la prévoyance individuelle se bâtit pierre par pierre et doit reposer sur des bases solides et sûres.

Toute décision d'investissement doit être prise en tenant compte de plusieurs aspects : les liquidités dont on a besoin, la sécurité et le rendement espéré, la fiscalité et les frais.

Notre conseil | Faites régulièrement le point sur votre prévoyance individuelle. Cela vous permet notamment de l'adapter à tout changement de situation personnelle ou législative, à toute nouvelle priorité. Rien n'est immuable ! N'oubliez pas de mettre à jour régulièrement votre budget prévisionnel de retraité.

La figure ci-contre illustre une bonne façon de gérer son patrimoine financier. Plus on monte dans la pyramide des véhicules de placement, plus le risque et le rendement espéré augmentent. La solution réside dans une bonne diversification, avec une base faite de produits à risque faible, comme par exemple les assurances vie traditionnelles.







Tenez compte des aspects fiscaux de votre prévoyance

Vous pourrez choisir de constituer votre prévoyance individuelle sous forme libre et/ou liée, avec différentes conséquences fiscales.

En choisissant la forme Liée | Vous déduisez, de votre revenu imposable, les primes nécessaires au financement de votre prévoyance, et ce dans la limite autorisée. Pendant la période du financement, vous ne paierez sur ces sommes ni impôt sur le revenu, ni impôt sur la fortune, ni impôt anticipé. Hormis certains cas exceptionnels, vous pourrez disposer de votre épargne au plus tôt cinq ans avant l'âge ordinaire de la retraite. La prestation versée sous forme de capital est soumise à un impôt unique. La prestation versée sous forme de rente est imposée à 100% comme revenu.

En choisissant la forme libre | Les primes nécessaires au financement de votre prévoyance ne sont pas déductibles de votre revenu imposable (sauf dans les limites des déductions admises pour les assurances maladie et accidents et les assurances sur la vie). Pendant la période du financement, la valeur de rachat de votre assurance est soumise à l'impôt sur la fortune. Vous pourrez disposer de votre épargne au moment que vous aurez librement choisi. La prestation versée sous forme de capital n'est, en général, pas imposable. La prestation versée sous forme de rente est imposée à 40% comme revenu.



Préparez soigneusement votre retraite en choisissant des solutions bien adaptées

Soucieuse de mettre la prévoyance et l'assurance vie à la portée de tous, Retraites Populaires vous propose de nombreuses solutions pour planifier votre retraite.

En alliant flexibilité et avantages fiscaux, ces solutions sauront répondre à vos besoins et à vos objectifs en matière de prévoyance.

Pour vous permettre d'assurer votre avenir de manière optimale, Retraites Populaires a développé une gamme de produits qui couvrent l'ensemble des besoins de la prévoyance individuelle.

Deux éléments déterminants caractérisent également les relations de confiance que nous établissons avec vous :

- en tant que mutuelle, Retraites Populaires vous restitue l'ensemble de ses bénéfices sous forme de participation aux excédents qui s'ajoute à votre épargne garantie ;
- nos conseillers ne sont pas rémunérés en fonction du volume d'affaires qu'ils traitent, ce qui vous garanti un conseil objectif, axé uniquement sur vos intérêts, vos objectifs et vos priorités propres.

La gamme des produits RP pour bâtir votre prévoyance

Taux d'intérêt garanti	Prestations sous forme de capital avec		
	Epargne seule	Epargne + couverture en cas de décès	Prestations sous forme de rentes
oui	RP Epargne	RP Duo	RP Rente immédiate RP Rente différée
non		RP Fonds de placement	



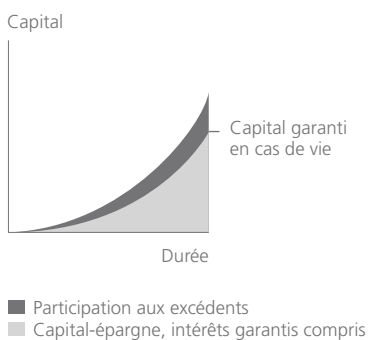
Avec RP Epargne vous constituez un capital garanti

Caractéristiques | RP Epargne vous offre la possibilité de constituer un capital pour votre retraite. Le taux d'intérêt est garanti et vous participez aux excédents de Retraites Populaires, ce qui vous permet d'obtenir un rendement intéressant.

Prestations | Le capital garanti est payable en cas de vie à l'échéance de la prestation. En cas de décès pendant la durée du contrat, vos héritiers reçoivent le capital épargne accumulé à ce moment-là.

Vous financez votre assurance au moyen de primes périodiques; la libération du paiement des primes en cas d'incapacité de gain vous permet d'atteindre votre objectif même en cas de coup dur (maladie ou accident).

RP Epargne à primes périodiques



Avec RP Duo votre capital est garanti et vous mettez vos proches à l'abri en cas de coup dur

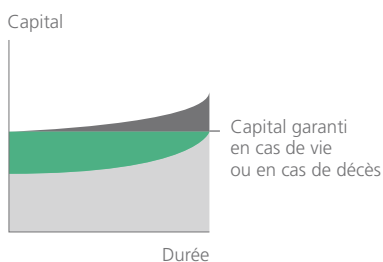
Caractéristiques | RP Duo est une assurance mixte qui vous offre la possibilité de protéger vos proches, tout en constituant un capital pour votre retraite.

Le taux d'intérêt est garanti et vous participez aux excédents de Retraites Populaires, ce qui vous permet d'obtenir un rendement intéressant.

Prestations | Le capital garanti est payable immédiatement en cas de décès, au plus tard en cas de vie à l'échéance de la prestation.

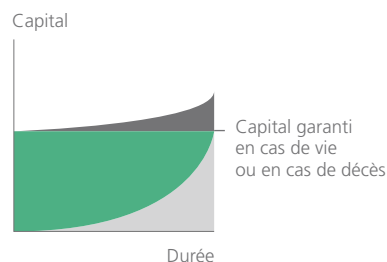
Si vous choisissez de financer votre assurance au moyen de primes périodiques, la libération du paiement des primes en cas d'incapacité de gain vous permettra d'atteindre votre objectif même en cas de coup dur (maladie ou accident).

RP Duo à primes unique



■ Excédents
■ Capital décès
■ Capital-investi, intérêts garantis compris

RP Duo à primes périodiques



■ Excédents
■ Capital décès
■ Capital-épargne, intérêts garantis compris

Avec RP Fonds de placement vous gérez activement votre patrimoine

Caractéristiques | RP Fonds de placement est une assurance vie qui vous offre la possibilité de protéger vos proches, tout en constituant un capital pour votre retraite. Le capital retraite n'est pas garanti. Vous participez activement à la gestion de votre patrimoine car vous décidez librement du (ou des) fonds entrant dans votre stratégie de placement.

Prestations | A l'échéance, vous recevez la contre-valeur des parts de fonds. En cas de décès pendant la durée de la prestation, vos bénéficiaires reçoivent la contre-valeur des parts de fonds, au minimum cependant le montant du capital décès prévu contractuellement.

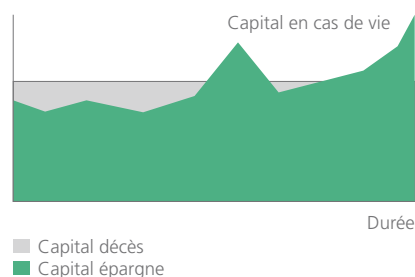
Si vous choisissez de financer votre assurance au moyen de primes périodiques, la libération du paiement des primes en cas d'incapacité de gain prend en charge le financement en cas de coup dur (maladie ou accident).

Les stratégies de placement | Choisir une stratégie de placement consiste à définir le placement financier qui correspond le mieux à vos objectifs et à votre horizon de placement, le tout en tenant compte de votre attitude face au risque. Pour faire le bon choix, vous tiendrez compte des deux règles suivantes :

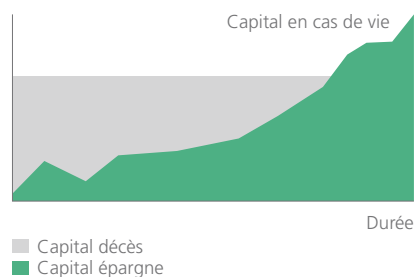
- plus la pondération en actions est élevée, plus grand est le risque financier ;
- plus la pondération en actions est élevée, plus l'horizon de placement doit être lointain.

Retraites Populaires vous propose 4 stratégies de placement : prudente, modérée, dynamique et ambitieuse. Nous sommes à votre disposition pour vous aider à faire le bon choix.

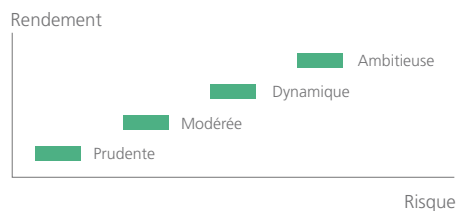
RP Fonds de placement à prime unique



RP Fonds de placement à prime périodiques



Les 4 stratégies de placement







Avec les assurances de rentes RP vous sécurisez votre retraite

RP Rente immédiate / RP Rente différée

Caractéristiques | Qu'elle soit payable immédiatement ou différée dans le temps, la rente de vieillesse vous garantit un revenu de remplacement toute votre vie durant. Synonyme de sécurité, elle vous permet d'y voir immédiatement plus clair dans votre prévoyance vieillesse car, en l'additionnant aux prestations du 1^{er} et du 2^e pilier, vous découvrez la différence entre votre revenu d'actif et votre revenu estimé de retraité.

Prestations | La rente est versée aussi longtemps que vous êtes en vie. Une participation aux excédents vient s'ajouter à la rente contractuelle.

Vous avez le choix entre plusieurs variantes :

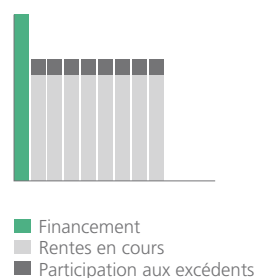
Exclusive | Au décès, nous remboursons à vos héritiers la totalité de votre investissement ; cette variante est une exclusivité de Retraites Populaires ;

Classique | Au décès, nous remboursons à vos héritiers la différence entre votre investissement et les rentes déjà servies ;

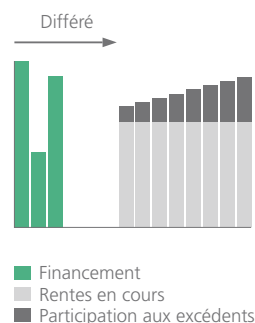
Maximale | Au décès, l'assurance s'éteint, sans contre-prestation de Retraites Populaires.

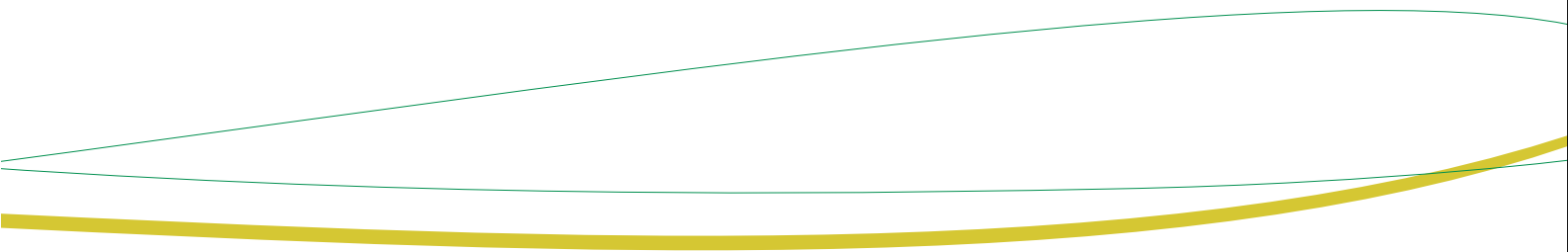
Altruiste | Si vous vivez en couple, vous avez la possibilité de constituer une rente payable aussi longtemps que vous ou votre partenaire êtes en vie ; l'assurance s'éteint, sans contre-prestation de Retraites Populaires, au moment du second décès.

RP Rente immédiate



RP Rente différée





Profiter d'un conseil fiable et accessible | La prévoyance, c'est complexe, et il n'est pas toujours évident de savoir à qui faire confiance. Retraites Populaires est une mutuelle d'assurances dont la simplicité et le respect sont deux valeurs essentielles. Nos conseillères et conseillers, qui ne sont pas rémunérés en fonction du volume d'affaires, sont là pour vous servir et vous informer. Avec eux, vous pouvez parler en toute confiance, partager vos préoccupations et obtenir les explications qui vous manquent.

www.retraitespopulaires.ch

Siège

Rue Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. 021 348 26 26
Fax 021 348 23 27
info@retraitespopulaires.ch
Réception 8h30-17h

Agence

Yverdon-les-Bains
Rue de la Plaine 51
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains
Tél. 021 348 28 21
Fax 021 348 28 29
Réception 8h-12h